



# JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

---

No 20 – 2012

## Séance

du vendredi 14 décembre 2012

Présidence : Corinne Juillerat, présidente du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

### Ordre du jour :

32. Elections au Parlement
  - 32.1. Présidence du Parlement
  - 32.2. Première vice-présidence
  - 32.3. Deuxième vice-présidence
  - 32.4. Deux scrutateurs
  - 32.5. Deux scrutateurs suppléants
33. Elections au Gouvernement
  - 33.1. Présidence du Gouvernement
  - 33.2. Vice-présidence du Gouvernement
23. Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion de conventions avec les cliniques rhumatologiques de Baden et de Rheinfelden
24. Abrogation de l'arrêté concernant l'adhésion à la convention passée entre l'Institution Lavigny et les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud
25. Abrogation de l'arrêté portant approbation de la convention relative au Centre valaisan de pneumologie à Montana
26. Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion d'une convention intercantonale relative à la collaboration hospitalière entre le Canton de Berne et la République et Canton du Jura
27. Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion d'une convention intercantonale relative aux tarifs hospitaliers applicables aux patients hors Canton
28. Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion d'une convention hospitalière avec le canton de Bâle-Ville
29. Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion d'une convention avec le Centre bâlois de réadaptation des personnes traumatisées médullaires et cérébro-lésées (REHAB)

30. Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion d'une convention avec l'Hôpital de la Ville de La Chaux-de-Fonds
31. Arrêté concernant l'abrogation du plan hospitalier du 26 juin 2002 et de ses modifications du 23 novembre 2005, du 18 février 2009 et du 24 mars 2010

*(La séance est ouverte à 14 heures en présence de 60 députés.)*

---

**La présidente** : J'abuse un petit peu de la clochette pour une dernière fois... Mesdames, Messieurs les Députés, Madame, Messieurs les Ministres, Monsieur le Secrétaire du Parlement, Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, je vous salue toutes et tous bien cordialement et j'ouvre cette dernière séance de l'année avec un très grand plaisir et un peu d'émotion puisqu'il s'agit aussi de la dernière que je présiderai.

Nous allons commencer l'ordre du jour avec les élections au Parlement et au Gouvernement et nous reprendrons ensuite les points reportés lors de notre séance de mercredi dernier.

32. Elections au Parlement
  - 32.1. Présidence du Parlement
  - 32.2. Première vice-présidence
  - 32.3. Deuxième vice-présidence
  - 32.4. Deux scrutateurs
  - 32.5. Deux scrutateurs suppléants
33. Elections au Gouvernement
  - 33.1. Présidence du Gouvernement
  - 33.2. Vice-présidence du Gouvernement

**La présidente** : Vous avez tous reçu la liste des candidatures pour les postes où nous devons désigner nos futurs élus. Pour les présentations respectives de tous les candidats, je passerai la parole aux différents groupes parlementaires et je commencerai, en premier lieu, par le représen-

tant du groupe libéral-radical, Monsieur le député Gabriel Schenk.

**M. Gabriel Schenk** (PLR), président de groupe : Je ne m'attendais pas à monter si tôt à la tribune. Je pensais qu'on allait régler les autres points de l'ordre du jour avant de passer aux élections. Mais ce n'est pas grave, je suis prêt et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que je viens présenter les candidatures PLR aux élections de cet après-midi.

A l'élection pour la présidence 2013 du Parlement jurassien, j'ai l'honneur de vous présenter la candidature d'Alain Lachat. Alain est domicilié à La Baroche, commune dont il est également bourgeois. Marié à Mariette depuis 35 ans et père de deux enfants, il a aussi le bonheur d'endosser la fonction de grand-papa (papi en ce qui le concerne) de deux adorables petits-enfants. Après avoir suivi une formation de base de dessinateur en génie civil, Alain travaille dans ce domaine ainsi que dans celui de l'environnement depuis plus de 39 ans. Il n'a cependant pas ménagé son temps et a suivi tout au long de ce parcours des formations complémentaires dans divers domaines tels que la gestion, la calculation, l'environnement ou encore les ressources humaines. Après avoir passé 19 ans au service de l'entreprise CSD en tant que directeur, Alain assume depuis 2008 la direction du chantier de l'assainissement de la décharge de Bonfol. Du point de vue de ses engagements politiques, notre candidat est un expert puisqu'il a siégé à presque tous les échelons communaux et cantonaux. Il ne lui manque plus que le siège gouvernemental. (*Rires.*) Jugez plutôt : 18 ans de conseil communal à Asuel, 4 ans de présidence des assemblées, 18 ans d'officier d'état civil, 9 ans à la délégation jurassienne à l'AIJ et depuis maintenant 6 ans membre de ce Parlement. A la lecture de son CV, il ne fait aucun doute qu'Alain a toutes les qualités requises pour assumer de main de maître la fonction de président de notre Parlement en 2013. Je suis cependant convaincu que ceux qui ont la chance de côtoyer cet homme jugeront par eux-mêmes et sans pédigree de toute la cohérence que revêtirait le fait d'élire Alain Lachat à la fonction de premier citoyen de notre Canton pour l'année 2013.

En résumé, Alain Lachat est un homme qui s'engage avec beaucoup de sérieux dans les choses qu'il entreprend, sans jamais oublier les fondements qui permettent l'harmonie et l'équilibre de notre société, à savoir la famille, la solidarité, la ténacité, la rigueur et, pour terminer, quelque chose de très important pour lui, l'amitié. Autrement dit, un bon jeu de cartes et une damassine ! Merci donc de soutenir Alain Lachat à cette élection.

A la présidence du Gouvernement, et selon la rotation annuelle organisée, nous vous présentons la candidature de Michel Probst. Michel est âgé de 52 ans, est marié à Isabelle et est papa d'Océanne et Pablo. Entré au Gouvernement en 2006, il dirige le Département de l'Economie et de la Coopération depuis lors. Michel est un homme de dialogue, un homme qui a très à cœur de trouver des solutions équitables. C'est sans nul doute un héritage acquis lors de ses fonctions passées à la mairie de Coeuve ou encore à la tête de nombreuses sociétés dans lesquelles il a dû œuvrer avec tact pour unifier les forces. Au niveau politique, cela se traduit par les espaces de discussion qu'il entretient entre les milieux patronaux et les syndicats, n'hésitant pas à se mettre les deux cohortes à dos pour plaider un juste milieu, ou encore par les nombreux entretiens sollicités auprès de nos conseillers fédéraux pour défendre la voix de notre Canton, si petit vu du reste de la Suisse, et aussi par un sens

aigu de la collégialité. Il n'hésite pas un seul instant à plaider la cause du bien commun en lieu et place du chacun pour soi.

Michel est aussi ce que l'on appelle un radical-humaniste cherchant tantôt à fédérer les forces pour convaincre la Berne fédérale d'investir encore dans l'aide humanitaire et les projets développés par le Canton en Afrique, tantôt à trouver des solutions pour ne pas laisser sombrer les plus démunis dans la précarité lorsque ceux-ci perdent leur emploi.

Michel Probst a déjà endossé l'habit de président du Gouvernement jurassien en 2009. Il en connaît bien les rouages, les bonheurs et les problèmes qu'un président de gouvernement peut rencontrer. C'est avec honneur mais aussi beaucoup d'humilité qu'il saura diriger les débats de notre Exécutif pour 2013 et représentera notre Canton. Je vous recommande donc d'élire Michel Probst à la présidence du Gouvernement jurassien pour 2013.

Je terminerai ma présentation par la candidature de Gérard Brunner pour le poste de scrutateur suppléant. Gérard a rempli son cahier des charges à merveille jusqu'à présent et je crois qu'il ne peut tout simplement pas être remis en cause. Vous pourrez le juger sur pièce puisqu'il officiera ce jour. Sa rapidité, l'exactitude de ses calculs et l'altruisme dont il fait preuve en comptant les bulletins alors que les autres députés prendront l'apéritif font de lui un candidat honorable.

Enfin et pour terminer, je tiens à adresser mes remerciements sincères à Corinne Juillerat, notre présidente sortante, qui a su diriger nos débats avec tact, humour et empathie. Merci Corinne pour tous les sacrifices que tu as faits au cours de l'année passée pour le bien de la collectivité. Et merci aussi à ta famille pour sa compréhension et sa patience. Mes remerciements vont également à Elisabeth Baume-Schneider pour l'hyperactivité qu'elle a su entretenir une année entière à la présidence du Gouvernement. Tu as contribué à l'instigation d'une image plus moderne de notre Canton, décomplexé et tourné vers l'avenir. Merci Madame la Présidente.

Voilà, il ne me reste plus qu'à vous informer que le groupe PLR respectera notre concordance jurassienne lorsqu'il s'agira de remplir les bulletins de vote d'ici quelques minutes. Un grand merci pour votre attention.

**M. Paul Froidevaux** (PDC), président de groupe : A la vice-présidence du Parlement, et sans surprise, le groupe PDC a le plaisir de vous présenter Gabriel Willemin, âgé de 40 ans, qui avait accédé il y a une année à la troisième marche du podium de la présidence du Parlement. Poste acquis dans la douleur. Entre autres arguments en défaveur de sa candidature : le flou qui entourait son véritable domicile avait titillé certains députés qui n'avaient pas souhaité lui accorder leur suffrage. Une explication claire et franche aurait sans doute permis d'éviter certains malentendus.

Lors de la dernière séance du Bureau du Parlement, le sujet a été évoqué, ce qui a permis à l'intéressé de fournir les explications utiles s'agissant de son domicile. Marié depuis plus d'une année à Barbara, ils ont décidé, pour des raisons personnelles et familiales, de louer un appartement à Delémont. Copropriétaire d'une maison familiale et titulaire d'un droit d'habitation à Epauvillers, il a rencontré les autorités de Clos du Doubs et il a été admis qu'ils avaient, lui et son épouse, domicile à Clos du Doubs et qu'un permis d'établissement serait demandé à la Municipalité de Delé-

mont. La commune de Delémont a accepté cette situation moyennant un partage d'impôt. Leur domicile fiscal et politique est donc à Clos du Doubs. Voilà pour les explications qu'il nous semblait utile de préciser en toute transparence.

Pour ce qui est de son curriculum vitae, Gabriel Willemin est licencié ès sciences économiques, option gestion d'entreprise, avec une spécialisation en finance, à quoi s'ajoute un CAP d'enseignement moyen supérieur au niveau secondaire II. Enseignant à l'École professionnelle commerciale de Delémont et Porrentruy dès la fin de ses études, il occupe actuellement le poste de directeur-adjoint de la Division commerciale du Centre jurassien d'enseignement et de formation. Parallèlement à son activité professionnelle, il a été animateur de cours du soir puis formateur des animateurs de cours interentreprises, fonction qu'il exerce toujours.

La politique, le sport et les cartes sont ses principales passions en dehors de sa famille, de ses amis et de son activité professionnelle. C'est d'abord comme conseiller communal qu'il a débuté et, depuis lors, le virus de la politique ne l'a plus quitté : participation active comme membre ou président dans les différentes sections, fédération, puis présidence du Parti démocrate-chrétien. En 2007 il revêt le costume de secrétaire général du PDC Jura, poste qu'il a occupé jusqu'au début de cette année. Il y a dix ans cette année qu'il a rejoint le Parlement jurassien en qualité de député suppléant, puis de député. Hockey, football, basket, volley sont ses sports favoris, sans oublier celui qui le fait le plus bouger : l'inline-hockey. D'abord membre et joueur du SHC La Baroche puis, dès 2009, vice-président de la Fédération suisse d'inline-hockey, il fonctionne depuis 1990 comme arbitre. Il a été élu meilleur arbitre suisse en janvier 2012.

Vous l'aurez compris, au travers de ses nombreux engagements professionnels, politiques, sportifs, le candidat que nous vous proposons a démontré de réelles compétences et qualités pour accéder un jour à la plus haute marche du Parlement. Un brin pugnace, lâchant difficilement prise lorsqu'il défend ses positions, il est de contact facile, chaleureux et à l'aise dans ses relations avec les autres. Aussi, chers collègues, je vous incite à lui apporter votre soutien.

S'agissant du Gouvernement, je vous présente la candidature de Charles Juillard à la vice-présidence du Gouvernement jurassien pour l'année 2013. Domicilié à Porrentruy, Charles Juillard est marié à Christine et père de trois enfants. Maturité en poche en 1982, il poursuit ses études à l'Université de Neuchâtel et obtient sa licence en droit en 1987. Dans le même temps, il gravit les échelons au sein de l'armée suisse. C'est la police qu'il choisit pour faire ses premiers pas dans la vie professionnelle, d'abord comme adjoint au chef de la sûreté, puis aux commandes de la police judiciaire de 1992 à 1997. Sans doute par goût du changement, il se lance dans le droit des affaires en tant que directeur de l'agence jurassienne de la Fédération des entreprises romandes.

Parallèlement à son activité professionnelle, Charles Juillard participe très activement à la vie politique : président des JDC puis du PDC Jura, il entre au Parlement en 1998. Il le quittera en 2006, après l'avoir présidé durant cette même année, pour endosser la fonction de ministre. En charge du Département des Finances, de la Justice et de la Police, il est connu, reconnu et apprécié pour l'excellente maîtrise de ses dossiers. C'est avec conviction et détermination qu'il sait les défendre, le plus souvent avec sérieux mais parfois avec un soupçon d'humour, d'ironie et de persiflage. Jamais bles-

sant car trop respectueux d'autrui. Grand travailleur, très organisé, il répond sans délai à toutes les sollicitations. Il ne tergiverse pas dans ses prises de décisions qu'il assume tout en faisant face avec brio à l'adversité. Les dossiers difficiles qu'il a eu à traiter ont favorisé chez lui sérénité et sang-froid.

Egalement engagé au-delà de nos frontières, il assume différents mandats dont les plus importants sont sa participation au comité de la Conférence suisse des directeurs des Finances, la présidence de la Conférence latine des directeurs de Justice et Police ainsi que celle du conseil d'administration de la nouvelle Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale. Monsieur le ministre, vous allez fêter vos 50 ans lundi prochain. A défaut de radars, les députés pourront vous accorder leurs suffrages. *(Rires.)*

Au poste de scrutateur, nous avons le plaisir de vous proposer, pour la troisième année consécutive, la candidature de Jacques-André Aubry, ingénieur HES en microtechnique des Breuleux, qui a accepté de mettre à disposition son expérience et sa rigueur dans cette noble tâche qui a pris encore plus d'importance par les temps qui courent. Nous le recommandons à vos suffrages.

Je saisis l'occasion pour vous informer que le groupe PDC soutiendra toutes les candidatures officielles présentées par les autres groupes.

Enfin, je ne saurais quitter cette tribune sans remercier chaleureusement notre présidente, qui a parfaitement rempli son mandat durant son année présidentielle. Elle a su conduire avec doigté les débats, aussi bien dans les séances du Bureau que celles du Parlement, même dans les circonstances les plus délicates, notamment lors de la séance de mercredi lorsque ses camarades l'ont abandonnée ! Je remercie également la présidente du Gouvernement, Madame Elisabeth Baume-Schneider, qui a été notre ambassadrice tout au long de cette année et qui a su faire rayonner l'image de notre Canton à l'extérieur de nos terres. Merci Elisabeth.

**M. Christophe Berdat** (PS), président de groupe : Le groupe parlementaire socialiste a le plaisir de présenter la candidature de Jean-Yves Gentil au poste de deuxième vice-président du Parlement. Originaire de La Sagne, Jean-Yves Gentil est né il y a plus de 40 ans à Delémont et a passé son enfance et ses jeunes années à Bassecour. Marié à Sibylle et papa de Marcel, il habite depuis une vingtaine d'années dans la capitale jurassienne.

Après ses études en sciences politiques à Lausanne, il a entamé – au début des années 90 – une formation de journaliste RP à Fréquence-Jura. Engagé à plein temps après son stage, il a travaillé à la rédaction de cette dernière quelques années avant de reprendre le secrétariat politique du PS neuchâtelois pendant un peu plus d'une année. Recontacté alors par l'éditeur de «Fréquence-Jura», devenue «RFJ», il est revenu à Delémont pour reprendre la rédaction en chef, mais aussi – en parallèle – celle de «RJB», sa petite sœur du Jura-Sud. Après cinq ans de fonction, il a répondu à l'invitation du Parti socialiste suisse pour intégrer l'équipe mise sur pied pour élaborer sa campagne en vue des élections fédérales de 2003 mais aussi à celle du PS jurassien qui lui a confié son secrétariat politique. Il a mené ces deux activités de front jusqu'en 2006, date à laquelle il a officiellement abandonné le versant jurassien de l'affaire pour augmenter son temps de travail à Berne et occuper les fonctions qui sont encore les siennes à l'heure actuelle, à savoir secrétaire central romand, porte-parole francophone,

responsable des campagnes politiques et rédacteur responsable de socialistes.ch, le périodique du PS Suisse destiné à ses membres et sympathisants.

Sur le plan politique, il a été élu au conseil de ville de Delémont en 2004, puis réélu en 2008 avant de remettre – provisoirement – son mandat lors de son élection à notre Parlement en 2010. A Delémont toujours, il fut le premier des viennent-ensuite à l'élection au conseil communal voici deux mois et a obtenu le deuxième score, tous partis confondus, à l'élection au législatif de Delémont qu'il rejoindra donc à nouveau en janvier. Dans cette fonction de conseiller de ville, il a notamment participé aux commissions de l'urbanisme et de contrôle et gestion des finances. S'agissant du Parlement cantonal, il siège à la commission des affaires extérieures et occupe la vice-présidence du Forum interparlementaire romand.

Pour le reste : moyennement sportif, il concède cependant un vieux faible pour le foot et le destin des SR Delémont ne le laisse pas indifférent. Il voue en outre un culte passionné à la littérature anglo-saxonne et scandinave et, en musique, ses goûts se porte volontiers sur le rock alternatif. D'autre part, il s'est mis au jardinage avec délectation et aime cuisiner. Il s'éduque également quotidiennement et avec zèle grâce à son fils, heureusement épaulé par son épouse.

Le groupe parlementaire socialiste vous recommande donc chaudement cette candidature.

Pour le poste de scrutateur, le groupe parlementaire socialiste vous propose la candidature de Clovis Brahier. Clovis est député depuis sept ans au Parlement jurassien. Il habite Lajoux, un village qu'il affectionne particulièrement puisqu'il y a passé son enfance et qu'il y est revenu après ses études d'animateur socio-culturel HES. Etudes qu'il poursuit actuellement dans une formation post-grade de manager socio-culturel dans les musiques actuelles. Il est le fils de Jean-René Brahier et le petit-fils de Norbert Brahier, pour ceux qui les connaissent. Il est en couple avec Marie Chèvre depuis un peu plus de neuf ans. Il aura bientôt 30 ans puisque ce dernier est né le 25 décembre 1982... si la fin du monde ne vient pas perturber son avenir. Il travaille à Espace Jeunes des Franches-Montagnes en tant qu'animateur socio-culturel.

Clovis s'est toujours intéressé à la culture et plus précisément aux musiques actuelles. Après une petite carrière dans la musique avec les groupes «LAN» et «Des Gens T», il est maintenant le président de «Larsen» qui est l'association faîtière des musiques actuelles dans le Jura et le Jura bernois. Il a toujours été très impliqué dans la vie associative, notamment dans la «Médaille d'or de la chanson», les théâtres en patois et l'«Espace culturel du Café du Soleil». Il aime aussi le sport et est moniteur J+S de ski et membre du FC La Courtine.

Il reconduit donc sa candidature au poste de scrutateur du Parlement puisqu'il assume cette tâche depuis le début de cette législature. Nous vous remercions donc de lui donner votre confiance et nous lui souhaitons tout le plaisir possible lié à cette tâche et d'ores et déjà un bon anniversaire avec un peu d'avance.

Je tiens également à remercier Mesdames Corinne Juillerat et Elisabeth Baume-Schneider pour leur présidence faite de tact et d'entregent. Je vous remercie Mesdames.

D'autre part, je signale à l'honorable assemblée que le groupe parlementaire socialiste votera majoritairement pour tous les candidats présentés.

**Mme Françoise Cattin** (PCSI), présidente de groupe : Il m'appartient tout d'abord à transmettre mes sincères remerciements à Mesdames les présidentes du Parlement et du Gouvernement, Corinne et Elisabeth, pour leur disponibilité, la qualité et la quantité de travail accompli en cette année de leur présidence. Corinne, c'est avec impartialité, transparence et rigueur que tu as dirigé les débats parlementaires. Je te transmets ma reconnaissance.

A présent, c'est avec plaisir que le groupe PCSI vous propose la candidature de Bernard Tonnerre au poste de scrutateur suppléant. Bien connu de notre Parlement, il n'est plus nécessaire que je vous présente la personnalité et les compétences de Bernard. Fidèle à lui-même, voici plus de dix ans qu'il assume, avec plaisir et satisfaction, cette tâche.

Mesdames, Messieurs les Députés, je vous invite donc vivement à réélire Bernard au poste de scrutateur suppléant et vous remercie de lui témoigner votre confiance.

**La présidente** : Les autres groupes parlementaires veulent-ils prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. Quelqu'un désire-t-il prendre la parole ? C'est très bien ainsi. (*Rires.*)

Alors, j'appelle les scrutateurs à cette tribune afin de procéder à la distribution des bulletins : M. Brunner, M. Tonnerre et M. Brahier, s'il vous plaît.

Je profite également de vous rappeler qu'il est nécessaire de rester à votre place pendant toute la procédure du vote. Je vous en remercie. Et nous allons procéder à la distribution des bulletins pour toutes les élections du jour. Si, par hasard, vous avez fait une erreur de bulletin, il y a la possibilité de tracer et d'écrire dessous.

*(Distribution des bulletins.)*

**La présidente** : Les scrutateurs ont-ils terminé avec leurs propres bulletins ? Ils peuvent venir chercher les urnes afin de récolter les bulletins de tous nos députés. Les votes sont terminés. J'appelle les scrutateurs à procéder au dépouillement et j'ai le plaisir de vous annoncer que, pendant le dépouillement, nous allons faire une petite pause et nous allons pouvoir partager le verre de l'amitié offert par MM. Alain Lachat et Michel Probst. (*Une voix dans la salle : «Déjà !» (Applaudissements.)*)

*(La séance est suspendue durant trente minutes.)*

**La présidente** : Mesdames, Messieurs les Députés, Madame, Messieurs les Ministres, je peux maintenant vous donner le résultat des élections.

## 32. Elections au Parlement

### 32.1. Présidence du Parlement

Résultat du scrutin :

- Bulletins délivrés :	60
- Bulletins rentrés :	60
- Bulletins blancs :	5
- Bulletins valables :	55
- Majorité absolue :	28

*Alain Lachat (PLR) est élu par 53 voix; 2 voix éparses.*

**La présidente** : Monsieur le Président, je vous félicite chaleureusement pour votre élection et je vous passe la parole.

**M. Alain Lachat** (PLR), président du Parlement élu : Il faut que je récupère un peu là ! (*Rires*.)

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Ministres, Chers(ères) collègues, lorsque vous m'avez élu, le 7 septembre 2011, à la deuxième vice-présidence de ce Parlement je me disais alors : «Tu auras bien le temps de réaliser ce qui t'arrivera en accédant à la Présidence, si les collègues veulent bien t'élire !». Ce que le temps passe vite !

C'est un honneur que vous me faites aujourd'hui. En voyant le résultat que je fais, je suis très ému, je dois vous le dire. Je dois vous adresser un grand merci pour la confiance que vous me témoignez et qui me touche sincèrement. Je tiens à vous assurer que je mettrai tout en œuvre pour assumer les responsabilités que vous me confiez et surtout être à la hauteur de la tâche qui m'attend. En serai-je digne ? Je le souhaite, même si, j'en suis certain, je vais me «planter» une fois ou l'autre. Toutefois, avec votre indulgence, je saurai corriger mes erreurs avec l'aide de notre compétent secrétaire Jean-Baptiste.

Etre président du Parlement, ce n'est pas uniquement diriger des débats une fois par mois dans l'enceinte de cette salle mais c'est être aussi et surtout un ambassadeur de notre République et Canton du Jura, de nos institutions. Les nombreuses sollicitations dans le Canton mais aussi hors de celui-ci, en Suisse et à l'étranger, permettent de porter l'image de notre Canton. Il faut être fier de notre République et contribuer à ce que chaque nouvelle rencontre puisse donner l'envie à nos interlocuteurs de connaître ce coin de pays, ses habitants, ses richesses. Il le mérite et je ne dois pas décevoir les Jurassiennes et les Jurassiens.

Je tiens également à féliciter pour leur élection les deux vice-présidents; je prends peut-être un petit peu d'avance là : le premier vice-président Gabriel Willemin et le deuxième vice-président Jean-Yves Gentil, que je ne manquerai pas de solliciter pour participer à la liste des nombreuses représentations auxquelles la présidence est conviée tout au long de l'année 2013. J'en sais quelque chose depuis quelques mois, ces moments sont forts en contacts et ne sont que richesses dans la vie d'un politicien.

Si je suis fier d'être député, c'est avant tout parce que j'estime que nous faisons du bon travail, un travail constructif dans le respect des idées de chacun. Je me suis toujours voulu comme un homme de consensus ayant la volonté d'amener des solutions constructives pour le bien de notre démocratie, de notre société. Il n'y a qu'à voir ce que les Jurassiennes et Jurassiens ont construit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1979, depuis la création du canton du Jura. Bien sûr, les critiques à la table du Café du Commerce sont faciles et on les entend encore résonner quelquefois : «un député, après avoir posé sa question orale, parlé pour ne rien dire et touché ses vacances ne fait plus rien !» Non, chères et chers collègues, je défendrai toujours avec force et conviction les travaux de notre Parlement, de nos ministres, de notre Gouvernement.

C'est vrai, il y a encore beaucoup à faire pour augmenter l'attractivité de notre Canton.

Tout d'abord les voies de communication : cette A16 qui se fait attendre doit se terminer au plus vite. Ce ruban routier doit être un moteur de l'économie, un atout pour un retour de Jurassiens de l'extérieur, une liaison avec les Confédérés et les Européens. La politique des transports publics s'est fortement améliorée et devra s'améliorer encore pour garantir un accès aisé à nos villages; ce sera une garantie de leur

développement. Même nos hameaux sont aujourd'hui reliés. J'ai habité plus de 30 ans à la Malcôte, conduit nos enfants quotidiennement pendant 15 ans à Cornol prendre le car postal et, maintenant, ce coin de Baroche est desservi plusieurs fois par jours. Les liaisons Ajoie-Delémont ont été augmentées en cadence. Les Franches-Montagnes ont également un excellent réseau de trains et de bus.

Dans le cadre de notre économie et de l'industrie jurassienne, j'ai la conviction que nous sommes sur le bon chemin et que nous améliorons jour après jour notre attractivité. Les perspectives futures d'implantation d'entreprises dans le Jura et le développement de celles installées dans notre Canton sont réjouissantes. Pour ma part, les bémols à mettre au sujet des activités économiques jurassiennes sont d'une part le niveau des salaires par rapport à la moyenne suisse et d'autre part le départ vers d'autres lieux de notre jeunesse formée. On ne pourra pas faire revenir nos jeunes Jurassiens travailler et s'installer dans notre Canton sans un pouvoir d'achat plus important. Il faut donner envie de revenir. J'en sais quelque chose puisque mes deux enfants ont quitté le Jura pour s'établir à l'extérieur.

Budgets, comptes, investissements, fiscalité sont des dossiers importants, du moins qui nous occupent beaucoup, nous députés, vous également Madame et Messieurs les Ministres. Nous sommes dans un engrenage perpétuel : rentrées fiscales plus importantes et les investissements pourront suivre. La fiscalité diminue et nous sommes plus attractifs. Les comptes sont positifs et l'on peut revoir les budgets à la hausse. Cela semble simple mais que de travail en perspective pour nous politiciens et c'est dans ce domaine que nous devons essayer de tirer à la même corde.

N'oublions pas un dossier important, souci de tous les Jurassiens. Les coûts de la santé sont indéniablement et quotidiennement sources de problèmes et de tensions. Il faut reconnaître que notre système de santé fonctionne bien et est de qualité. Bien sûr, nous devons être attentifs et réactifs à toute possibilité d'abaisser les charges des familles tout en garantissant la qualité des soins. Notre Gouvernement en est conscient et nous devons être des partenaires solidaires aux futurs dossiers qui nous seront soumis.

Je tiens encore à mentionner un dossier sensible, qui me touche particulièrement et personnellement et qui sera le dossier-phare de cette année 2013 : la Question jurassienne, le rapport de l'AIJ, le vote sur la réunification qui nous attend. Si je suis tout particulièrement concerné, c'est en raison des neuf années passées au sein de la délégation jurassienne à l'AIJ, dans le cadre de laquelle j'ai eu la chance de participer dès le début à l'étude institutionnelle jusqu'au dépôt du rapport final. Beaucoup de séances, pas toujours évidentes à gérer, des concessions à faire, des décisions à prendre, des valeurs à faire passer. Une période pleine de souvenirs du point de vue relationnel où l'on apprend à accepter la position de chacun et où tout passe par des consensus. Des tours de table officiels difficiles qui se terminaient parfois autour d'une table moins officielle dans une métairie au-dessus de Cortébert ! Mais je reste personnellement très marqué par ce qui s'est passé et par ce qui se passera. Oui, le 23 juin 1974, j'avais 20 ans, je pouvais voter depuis quelques semaines. Dans une Ajoie partagée et une Baroche divisée, nous, jeunes, étions sujets aux diverses influences «rouge-noir», «oui-non». Après chaque sortie, c'était la valse des questions : dans quel restaurant étiez-vous ? Etait-ce un repère de rouges ou de noirs ? Si on allait boire les cafés chez quelques belles filles que nous dra-

guions, quel était le journal sur la table : le Pays ou le Démo ? (*Rires.*) Blagues mises à part, c'est une période que j'ai mal vécue, dont certaines blessures sont encore visibles. Je souhaite ardemment ne plus vivre cela et que le vote qui nous attend dans les prochains mois soit digne et respectueux. Le Jura n'en sortira que plus grand. Je ne peux par ailleurs que me réjouir de présider notre institution parlementaire en cette année qui verra s'entamer un véritable processus de résolution de la Question jurassienne.

Mesdames et Messieurs les Députés, il nous reste beaucoup de travail en perspective. Nous ne nous ennuyons pas, j'en suis sûr. Il faut avancer avec des projets et des idées qui rendront le canton du Jura compétitif, ambitieux et novateur pour le bien de chacun. Cette citation connue de Coluche «Les portes de l'avenir sont ouvertes à ceux qui savent les pousser» reflète nos volontés futures.

Pour terminer, je me dois encore d'adresser des remerciements et des félicitations. Tout d'abord, mes remerciements vont à notre présidente sortante, Corinne Juillerat, qui a si bien animé nos débats et représenté notre Canton au cours de cette année présidentielle. J'aurai appris à ses côtés les rudiments du travail au perchoir. Mes remerciements également à son homologue présidente, femme et socialiste, à la tête du Gouvernement, Elisabeth Baume-Schneider. Elle a conduit notre Canton et son Exécutif avec brio, clairvoyance et dynamisme.

Mes félicitations à Michel Probst, certainement élu ce jour à la présidence du Gouvernement. Après une année «rose» à la tête du Gouvernement et du Parlement, ce sera une année «rouge» qui sera suivie d'une année «noire». (*Rires.*) Je me réjouis de partager avec Michel une année 2013 qui sera, à n'en pas douter, riche en émotions, en moments intenses et variés.

Je dois bien entendu remercier mes collègues députés du Parti libéral-radical qui m'ont permis d'accéder à la présidence. Votre confiance me touche, je vous assure faire tout ce qui est en mon pouvoir pour m'en montrer digne.

Ces engagements politiques qui m'échoient et que j'assume depuis 30 ans ne vont pas sans un énorme «MERCI» à la femme qui partage ma vie. Barack Obama a eu cette belle phrase au lendemain de son élection, je cite «Je ne serais pas l'homme que je suis aujourd'hui sans la femme qui a accepté de m'épouser il y a 20 ans». Pour ma part, c'est 35 ans de bonheur ! Mariette m'a toujours soutenu avec de bons coups de gueule, disons-le franchement, qui vous remettent en place de temps en temps à juste raison. (*Rires.*) Merci aussi bien entendu à mes deux enfants, merci de m'avoir compris dans mes mandats. Léo et son épouse Céline et mes petits-enfants Fabian et Elodie qui seront présents ce soir. A Aline et son ami Julio qui sont malheureusement absents ce jour étant établis au Canada, plus précisément à Montréal et, de plus, en plein examens. Un coucou à eux. Je sais qu'ils nous regardent.

Pour conclure, je vous souhaite à toutes et à tous ainsi qu'à vos familles d'heureuses Fêtes de fin d'année et que 2013 soit pleine de joie et de bonheur. Merci pour votre attention. (*Applaudissements.*)

**La présidente :** J'ai encore un peu de travail avant de céder définitivement la place à notre collègue nouvellement élu Alain Lachat. Je dois vous faire part des résultats suivants.

### 32.2. Première vice-présidence

#### Résultat du scrutin :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletins blancs : 12
- Bulletins nuls : 2
- Bulletins valables : 46
- Majorité absolue : 24

*Gabriel Willemin (PDC) est élu par 39 voix; 7 voix éparses. (Applaudissements.)*

### 32.3. Deuxième vice-présidence

#### Résultat du scrutin :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletins blancs : 7
- Bulletins nuls : 2
- Bulletins valables : 51
- Majorité absolue : 26

*Jean-Yves Gentil (PS) est élu par 27 voix; Clovis Brahier (PS) obtient 22 voix; 2 voix éparses. (Applaudissements.)*

### 32.4. Deux scrutateurs

#### Résultat du scrutin :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletin nul : 1
- Bulletins valables : 59
- Majorité absolue : 30

*Sont élus : Clovis Brahier (PS) par 49 voix et Jacques-André Aubry (PDC) par 47 voix; 10 voix éparses. (Applaudissements.)*

### 32.5. Deux scrutateurs suppléants

#### Résultat du scrutin :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletin blanc : 1
- Bulletin nul : 1
- Bulletins valables : 58
- Majorité absolue : 30

*Sont élus : Bernard Tonnerre (PCSI) par 54 voix et Gérard Brunner (PLR) par 53 voix; 1 voix éparses. (Applaudissements.)*

## 33. Elections au Gouvernement

### 33.1. Présidence du Gouvernement

#### Résultat du scrutin :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletins blancs : 10
- Bulletins nuls : 3
- Bulletins valables : 47
- Majorité absolue : 24

*Michel Probst (PLR) est élu par 43 voix; 4 voix éparses. (Applaudissements.)*

### 33.2. Vice-présidence du Gouvernement

#### Résultat du scrutin :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletins blancs : 8
- Bulletins nuls : 2
- Bulletins valables : 50
- Majorité absolue : 26

*Charles Juillard (PDC) est élu par 46 voix; 4 voix éparses.*

**La présidente** : Messieurs les Ministres, je vous félicite pour ces brillantes élections et je passe tout de suite la parole à Monsieur le président du Gouvernement pour 2013. Monsieur Michel Probst, vous avez la parole.

**M. Michel Probst**, président du Gouvernement élu : Monsieur le Président du Parlement, Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, chers collègues, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, j'aimerais, cet après-midi, vous dire toute la joie que j'ai d'avoir été porté à la présidence du Gouvernement jurassien pour 2013.

Empli d'un sentiment d'humilité face à la tâche qui m'attend, je me réjouis d'occuper, pour la deuxième fois, cette haute fonction au sein de notre jeune République et je tiens à vous adresser mes remerciements. Permettez-moi d'associer à ce moment d'intenses émotions en priorité ma famille, mon épouse et nos enfants, dont le soutien m'est essentiel, mes parents, tous ici présents, qui ont bien dû apprendre à vivre avec une sorte de courant d'air. Je pense aussi à mon parti politique, le PLR, dont je salue les représentants et également les membres de son groupe parlementaire, et aux collaboratrices et collaborateurs de mon département avec lesquels je suis heureux de poursuivre sur la voie tracée, conscient des nombreux défis auxquels nous sommes confrontés. Nous avons à développer une solidarité qui fasse reculer la précarité et qui redonne l'espoir à ceux qui l'ont perdu. Il s'agit d'investir dans des projets indispensables à la compétitivité et à l'attractivité, dans le souci des équilibres sociaux et financiers du Canton et des communes.

Je ressens donc la responsabilité qui m'incombe, animé par l'esprit de service, pas tellement dans la conduite des séances du Gouvernement que mes collègues et moi continuerons à rendre cordiales, avec la volonté d'agir ensemble, ce dont je les remercie d'ores et déjà. Non, je pense plutôt ici à la responsabilité de représenter nos institutions à l'intérieur et à l'extérieur du Canton, d'incarner une image moderne et crédible du Jura et d'en être un porte-voix convainquant en cette année qui marquera, déjà, le milieu de la présente législature.

J'adresse nos remerciements à Mesdames les présidentes du Parlement et du Gouvernement, qui ont parfaitement tenu la barre et dont l'action a été appréciée. Madame la présidente du Parlement a fait preuve de beaucoup de brio. Madame la présidente du Gouvernement a incarné l'Etat avec compétence, dynamisme et efficacité. Nous vous en sommes reconnaissants.

Le Gouvernement continue de penser que le Jura se trouve actuellement dans une configuration favorable et dans une phase charnière de son histoire.

Les fondements d'un avenir prometteur, où il s'agit de prendre des risques, sont installés. Ainsi, en ce moment, des projets marquants voient le jour sur territoire cantonal. De nouvelles usines se construisent, avec des centaines d'emplois à la clé, et l'immobilier jurassien attire désormais aussi des investisseurs extérieurs à la région. Dans le domaine de la formation, nous avons lancé les bases du futur campus tertiaire. Nous avons ouvert à l'Hôpital du Jura à Porrentruy un centre ultramoderne de réadaptation et notre Canton se prépare activement à la mutation énergétique décidée à l'échelle du pays. Grâce aux nouvelles voies de communication rapides, le Jura, dont l'accessibilité le place au centre d'un développement attendu, attire aussi plus de touristes; il se transforme, il s'ouvre et se modernise, avec les obligations du présent et l'espoir de l'avenir.

Sur le plan politique, l'année 2013 sera probablement celle d'un nouveau vote sur l'avenir institutionnel de la région jurassienne. Les Jurassiens du Canton et ceux du Jura bernois se voient proposer un exercice de démocratie que nous souhaitons exemplaire. Ils se prononceront simultanément sur un enjeu majeur non seulement pour la région mais pour toute la Suisse : la création d'un nouveau canton romand comptant environ 120'000 habitants et positionné stratégiquement entre l'Arc lémanique et la région bâloise. Le Jura dans son ensemble pourrait ainsi bénéficier des avantages indéniables d'un pouvoir de proximité. Je pense que ce processus, initié par l'Assemblée interjurassienne, nous offre une chance unique de réfléchir ensemble à notre avenir commun et à ce que nous voulons réaliser pour la jeunesse de ce pays, en laquelle nous avons confiance, un peu plus de trente ans après la création d'un canton dont nous n'avons surtout pas à rougir aujourd'hui.

Le Jura est parfois comparé à une pépite qui ne demande qu'à être découverte. Cette pierre précieuse a aussi son lot de fragilités, nous devons en rester conscients, à commencer par son environnement immédiat qui devrait rester instable ces prochaines années. La crise de l'euro n'est pas résolue chez nos proches voisins et nos entreprises continueront donc à devoir s'adapter à la force du franc en réduisant leurs coûts et en innovant, ce qui, à terme, peut représenter également une chance. Le climat sécuritaire se dégrade avec l'augmentation des cambriolages et des braquages auxquels le Gouvernement est très attentif et a déjà répondu en augmentant progressivement les effectifs du corps de police. Les difficultés financières pointent également, avec de nouveaux besoins à satisfaire. Or, des finances cantonales saines et une fiscalité attractive sont des conditions essentielles pour une économie prospère et le Gouvernement devra résoudre, avec le Parlement, cette quadrature du cercle. Les difficultés, Mesdames et Messieurs, n'entameront jamais notre détermination. Mais conduire un Etat par temps agité représente un défi quotidien qui requiert le concours de tous les acteurs de notre société. C'est pourquoi j'en appelle au rassemblement des Jurassiennes et des Jurassiens autour de projets porteurs d'avenir en faisant passer l'intérêt général au-dessus des intérêts particuliers. Nos différences ne doivent pas devenir des divisions mais des confrontations d'idées dans le respect d'autrui.

À l'entame de cette troisième année de législature, mon message aujourd'hui devant vous sera celui de l'engagement. L'engagement de poursuivre un idéal de prospérité pour notre Canton, lui permettre d'exprimer tout son potentiel et je sais qu'il est considérable. Par son histoire, sa culture, ses valeurs d'humanisme, il peut concevoir de grands

desseins. J'aimerais que les Jurassiennes et les Jurassiens continuent d'être fiers de leur canton et qu'ils s'enthousiasment pour des projets ambitieux pouvant parfois paraître utopiques, comme ils l'ont fait le 8 juillet dernier lors de l'arrivée du Tour de France à Porrentruy. J'aimerais enfin qu'ils sachent que le Gouvernement s'engage pour que le Jura garde cette capacité qu'il a toujours eue de s'affirmer, de surprendre et de faire preuve d'une certaine originalité pour faire entendre une voix qui ne tremble pas mais qui est bien posée et surtout qui porte loin.

«Il est bien des choses qui ne paraissent impossibles que tant qu'on ne les a pas tentées», écrivait André Gide. Pussions-nous les tenter dans ce Canton qui nous est si cher et qui est en marche. C'est dans cet esprit que je vous assure de toute ma considération et de ma confiance.

Je ne voudrais pas conclure mon propos sans féliciter chaleureusement tous les élus de ce jour, en particulier bien sûr le nouveau président du Parlement Alain Lachat, le premier vice-président Gabriel Willemin, le deuxième vice-président Jean-Yves Gentil ainsi que mon collègue Charles Juillard élu à la vice-présidence du Gouvernement. Nous allons, j'en suis certain, travailler en parfaite intelligence pour le bien supérieur de l'Etat jurassien durant l'année à venir.

Permettez-moi enfin de vous souhaiter à toutes et tous de très lumineuses Fêtes de fin d'année et beaucoup de bonheur à vous et à tous ceux qui vous sont proches et que vous aimez. Vive la République et Canton du Jura ! (*Applaudissements.*)

**La présidente** : Voici une petite séance photo qui nous attend maintenant.

(*Des voix dans la salle : «Au boulot Alain maintenant !»*)  
C'est moi qui ai encore un petit peu de boulot. Sincères félicitations à tous nos élus et grand merci pour votre engagement. Mais, Mesdames, Messieurs les Députés, Madame, Messieurs les Ministres, il nous reste encore à reprendre l'ordre du jour que nous n'avons pas terminé mercredi dernier et je vous propose de reprendre au point 23 de l'ordre du jour, c'est-à-dire l'abrogation des conventions que nous avons avec diverses cliniques ou hôpitaux.

Pour l'entrée en matière, je passe la parole, pour les points 23 à 30, à Madame la députée présidente de la commission de la santé Agnès Veya.

23. **Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion de conventions avec les cliniques rhumatologiques de Baden et de Rheinfelden**
24. **Abrogation de l'arrêté concernant l'adhésion à la convention passée entre l'Institution Lavigny et les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud**
25. **Abrogation de l'arrêté portant approbation de la convention relative au Centre valaisan de pneumologie à Montana**
26. **Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion d'une convention intercantonale relative à la collaboration hospitalière entre le Canton de Berne et la République et Canton du Jura**
27. **Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion d'une convention intercantonale relative aux tarifs hospitaliers applicables aux patients hors Canton**

28. **Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion d'une convention hospitalière avec le canton de Bâle-Ville**
29. **Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion d'une convention avec le Centre bâlois de réadaptation des personnes traumatisées médullaires et cérébro-lésées (REHAB)**
30. **Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion d'une convention avec l'Hôpital de la Ville de La Chaux-de-Fonds**

**Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion de conventions avec les cliniques rhumatologiques de Baden et de Rheinfelden**

*Le Parlement de la République et Canton du Jura*

*arrête :*

Article unique

L'arrêté du 6 décembre 1979 concernant la conclusion de conventions avec les cliniques rhumatologiques de Baden et de Rheinfelden est abrogé.

La présidente :            Le secrétaire :  
Corinne Juillerat    Jean-Baptiste Maître

**Abrogation de l'arrêté concernant l'adhésion à la convention passée entre l'Institution Lavigny et les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud**

*Le Parlement de la République et Canton du Jura*

*arrête :*

Article unique

L'arrêté du 6 décembre 1979 concernant l'adhésion à la convention du 20 mars 1974 passée entre l'Institution Lavigny et les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud est abrogé.

La présidente :            Le secrétaire :  
Corinne Juillerat    Jean-Baptiste Maître

**Abrogation de l'arrêté portant approbation de la convention relative au Centre valaisan de pneumologie à Montana**

*Le Parlement de la République et Canton du Jura*

*arrête :*

Article unique

L'arrêté du 25 juin 1987 portant approbation de la convention relative au Centre valaisan de pneumologie à Montana est abrogé.

La présidente :            Le secrétaire :  
Corinne Juillerat    Jean-Baptiste Maître

**Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion d'une convention intercantonale relative à la collaboration hospitalière entre le Canton de Berne et la République et Canton du Jura**

*Le Parlement de la République et Canton du Jura*

arrête :

Article unique

L'arrêté du 30 juin 1993 concernant la conclusion d'une convention intercantonale relative à la collaboration hospitalière entre le Canton de Berne et la République et Canton du Jura est abrogé.

La présidente :            Le secrétaire :  
Corinne Juillerat    Jean-Baptiste Maître

**Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion d'une convention intercantonale relative aux tarifs hospitaliers applicables aux patients hors Canton**

*Le Parlement de la République et Canton du Jura*

arrête :

Article unique

L'arrêté du 18 décembre 1991 concernant la conclusion d'une convention intercantonale relative aux tarifs hospitaliers applicables aux patients hors Canton est abrogé.

La présidente :            Le secrétaire :  
Corinne Juillerat    Jean-Baptiste Maître

**Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion d'une convention hospitalière avec le canton de Bâle-Ville**

*Le Parlement de la République et Canton du Jura*

arrête :

Article unique

L'arrêté du 25 juin 1997 concernant la conclusion d'une convention hospitalière avec le canton de Bâle-Ville est abrogé.

La présidente :            Le secrétaire :  
Corinne Juillerat    Jean-Baptiste Maître

**Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion d'une convention avec le Centre bâlois de réadaptation des personnes traumatisées médullaires et cérébro-lésées (REHAB)**

*Le Parlement de la République et Canton du Jura*

arrête :

Article unique

L'arrêté du 22 novembre 1995 concernant la conclusion d'une convention avec le Centre bâlois de réadaptation des personnes traumatisées médullaires et cérébro-lésées (REHAB) est abrogé.

La présidente :            Le secrétaire :  
Corinne Juillerat    Jean-Baptiste Maître

**Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion d'une convention avec l'Hôpital de la Ville de La Chaux-de-Fonds**

*Le Parlement de la République et Canton du Jura*

arrête :

Article unique

L'arrêté du 20 décembre 1996 concernant la conclusion d'une convention avec l'Hôpital de la Ville de La Chaux-de-Fonds est abrogé.

La présidente :            Le secrétaire :  
Corinne Juillerat    Jean-Baptiste Maître

**Mme Agnès Veya** (PS), présidente de la commission de la santé : Tout d'abord, avant de commencer, je tiens à adresser mes sincères félicitations aux personnes qui ont été élues aujourd'hui dans ce Parlement.

Les nouvelles dispositions de la loi sur l'assurance maladie, entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012, ont bouleversé le paysage hospitalier, notamment concernant le mode de financement, ainsi que la mise en concurrence des hôpitaux. Ces changements ont eu une incidence importante sur le système d'organisation des collaborations avec les autres hôpitaux et touchent l'ensemble des cantons et des hôpitaux suisses.

Désormais, les accords entre le Jura et les établissements hospitaliers hors Canton doivent être conclus, soit par le biais de mandats de prestations, qui seront inscrits sur la liste des hôpitaux reconnus par le canton du Jura, ou alors dans un cadre plus général de la planification hospitalière qui devra être établie jusqu'à fin 2014. Ces accords remplacent les conventions entre le canton du Jura et les établissements hospitaliers hors Canton. Ils touchent directement la législation cantonale puisque qu'ils ont été intégrés dans la loi sur les établissements hospitaliers entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Il s'agit aujourd'hui pour le Parlement jurassien d'abroger huit conventions qui ne sont plus applicables. Pour certaines d'entre elles, les résiliations ont déjà été faites alors que, pour d'autres, elles ont été remplacées par d'autres collaborations. Avec l'entrée en vigueur des dispositions fédérales et cantonales, ces conventions ne peuvent donc plus être appliquées.

En page 4 du message, vous avez certainement pu lire que le mandat de prestations avec les hôpitaux universitaires bâlois n'avait pas été signé. C'est chose faite à ce jour.

Malgré le fait que la révision LAMal, décidée par les Chambres fédérales, permet aux caisses maladie d'avoir désormais une meilleure marge de manœuvre pour réduire le niveau de leur participation, la démarche d'aujourd'hui est purement formelle puisqu'il s'agit d'abroger des conventions qui ne peuvent plus être appliquées.

Il s'agit aussi pour notre Canton de garantir, au travers de ces différentes collaborations, une couverture optimale des besoins en soins de la population jurassienne.

C'est à l'unanimité que la commission parlementaire de la santé vous recommande d'accepter ces arrêts.

Je profite de cette tribune, pour vous indiquer que le groupe socialiste en fera de même. Je vous remercie de votre attention.

La présidente : Je crois savoir que le représentant du Gouvernement ne va pas intervenir pour ces arrêtés du point 23 au point 30.

**23. Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion de conventions avec les cliniques rhumatologiques de Baden et de Rheinfelden**

*L'entrée en matière n'est pas combattue.*

*L'article unique, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.*

*Au vote, l'abrogation de l'arrêté est adoptée par 53 députés.*

**24. Abrogation de l'arrêté concernant l'adhésion à la convention passée entre l'Institution Lavigny et les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud**

*L'entrée en matière n'est pas combattue.*

*L'article unique, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.*

*Au vote, l'abrogation de l'arrêté est adoptée par 54 députés.*

**25. Abrogation de l'arrêté portant approbation de la convention relative au Centre valaisan de pneumologie à Montana**

*L'entrée en matière n'est pas combattue.*

*L'article unique, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.*

*Au vote, l'abrogation de l'arrêté est adoptée par 55 députés.*

**26. Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion d'une convention intercantonale relative à la collaboration hospitalière entre le Canton de Berne et la République et Canton du Jura**

*L'entrée en matière n'est pas combattue.*

*L'article unique, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.*

*Au vote, l'abrogation de l'arrêté est adoptée par 55 députés.*

**27. Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion d'une convention intercantonale relative aux tarifs hospitaliers applicables aux patients hors Canton**

*L'entrée en matière n'est pas combattue.*

*L'article unique, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.*

*Au vote, l'abrogation de l'arrêté est adoptée par 57 députés.*

**28. Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion d'une convention hospitalière avec le canton de Bâle-Ville**

*L'entrée en matière n'est pas combattue.*

*L'article unique, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.*

*Au vote, l'abrogation de l'arrêté est adoptée par 55 députés.*

**29. Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion d'une convention avec le Centre bâlois de réadaptation des personnes traumatisées médullaires et cérébro-lésées (REHAB)**

*L'entrée en matière n'est pas combattue.*

**M. Vincent Wermeille (PCSI) :** Dans un arrêté d'une ligne et en quelques « clics », notre Parlement va abroger la convention avec l'hôpital de La Chaux-de-Fonds. N'ayez crainte, il n'est pas question ici de s'opposer à cette abrogation, par ailleurs purement formelle.

Non, ce qui m'interpelle plutôt, c'est que cet arrêté met fin, en quelque sorte, à une collaboration de plusieurs décennies avec cette institution. Voyez-vous, chers collègues, pour nous Francs-Montagnards, l'Hôpital de la Ville de La Chaux-de-Fonds, c'était un peu notre hôpital, notre maternité aussi depuis la fermeture de celle de Saignelégier il y a vingt ans. Il n'est pas question ici de passer en revue les raisons qui ont conduit à l'abrogation de cette convention.

Je dirais simplement que toutes celles et ceux qui ont eu affaire à l'un ou l'autre des services de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds en gardent le souvenir d'un centre de compétences et de qualité ainsi que d'un personnel particulièrement dévoué.

**La présidente :** Merci Monsieur le Député. Dans votre empressement, vous avez anticipé le point 30 de l'ordre du jour. *(Rires.)* Vous êtes intervenu un petit peu trop tôt mais nous avons compris votre message et nous avons fait d'emblée la rectification. Alors, nous nous prononçons maintenant sur l'arrêté concernant le REHAB.

*L'article unique, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.*

*Au vote, l'abrogation de l'arrêté est adoptée par 57 députés.*

**30. Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion d'une convention avec l'Hôpital de la Ville de La Chaux-de-Fonds**

*L'entrée en matière n'est pas combattue.*

**La présidente :** Nous avons entendu l'intervention de notre collègue Vincent Wermeille. Je crois que d'autres personnes veulent intervenir sur cet arrêté. Je passe la parole à Monsieur le ministre Michel Thentz.

**M. Michel Thentz,** ministre de la Santé : Juste pour une précision, l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds, de fait, n'existe plus. De la même manière que le Jura s'est doté d'un seul

hôpital sur trois sites, le canton de Neuchâtel a fait de même avec ses hôpitaux. Par conséquent, effectivement, l'Hôpital de La Chaux-de-fonds en tant que tel n'existe plus. Par conséquent, effectivement, de la même manière, vous pourriez vous retrouver à Neuchâtel, sans le vouloir en quelque sorte. C'est un premier point. Il fallait le préciser.

La deuxième chose, c'est qu'évidemment rien n'empêche les ressortissants des Franches-Montagnes ou les Jurassiens de manière générale de continuer d'aller à l'hôpital du site de La Chaux-de-Fonds. Il y a juste effectivement une affaire d'assurance à vérifier. S'il s'agit d'une convenance personnelle, il faut voir si vous avez la complémentaire nécessaire pour couvrir les besoins. Mais, pour le reste, effectivement, des conventions, signées par le Gouvernement, puisque c'est de la compétence dorénavant du Gouvernement de signer ce type de convention, des conventions ont été signées avec l'Hôpital de Neuchâtel, notamment pour son site de La Chaux-de-Fonds, en soins palliatifs en particulier.

Qu'il me soit permis ici de rappeler qu'il est important que les Jurassiennes et les Jurassiens fassent confiance à l'Hôpital du Jura et se fassent d'abord et avant tout soigner dans celui-ci.

*L'article unique, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.*

*Au vote, l'abrogation de l'arrêté est adoptée par 55 députés.*

### **31. Arrêté concernant l'abrogation du plan hospitalier du 26 juin 2002 et de ses modifications du 23 novembre 2005, du 18 février 2009 et du 24 mars 2010**

*Le Parlement de la République et Canton du Jura arrête :*

Article unique

Le plan hospitalier du 26 juin 2002 et l'arrêté qui l'approuve, ainsi que les arrêtés portant modification du plan hospitalier du 23 novembre 2005, du 18 février 2009 et du 24 mars 2010, sont abrogés avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

La présidente :            Le secrétaire :  
Corinne Juillerat    Jean-Baptiste Maître

**Mme Agnès Veya** (PS), présidente de la commission de la santé : Ce message qui vous est présenté maintenant est quelque part lié aux points 23 à 30 de l'ordre du jour de cette séance, points que nous venons de traiter. Il fait suite aussi à l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2012, du nouveau régime de financement hospitalier et de la loi cantonale sur les établissements hospitaliers.

Comme je vous l'avais indiqué tout à l'heure à cette tribune, toutes ces modifications ont apporté des changements importants pour les établissements hospitaliers.

Les principes de planification hospitalière ont été revus ainsi que la méthode de financement permettant ainsi d'effectuer des comparaisons entre les différents hôpitaux suisses.

Sur le plan cantonal, ces modifications LAMal font partie de la nouvelle loi cantonale sur les établissements hospitaliers.

Désormais, les cantons doivent travailler ensemble en coordonnant leurs planifications. Il s'agit donc pour le canton du Jura de définir l'ensemble des établissements hospitaliers permettant de satisfaire l'offre en soins de la population jurassienne.

Ces principes se retrouvent dans la modification de la LAMal à son article 39 ainsi que dans l'article 5 et suivants de la loi sur les établissements hospitaliers.

Le but de plan hospitalier du 26 juin 2002 était d'offrir à la population jurassienne un service de soins hospitaliers de qualité et performant sur tout le territoire du Canton. Ce plan se limitait donc à la définition des missions des sites sur territoire cantonal.

De plus ces modifications LAMal, qui ont conduit à l'adoption de la nouvelle loi sur les établissements hospitaliers, ont eu pour conséquence un transfert de compétences au sujet de la planification hospitalière. Désormais, la planification hospitalière est établie par le Gouvernement et non plus par le Parlement.

Dès lors, le plan hospitalier et ses modifications, adoptés par le Parlement jurassien, ne sont plus applicables en l'état. Il appartient donc au Parlement de l'abroger.

Ce message, contrairement aux points que nous venons de discuter précédemment, est plus sensible au vu des discussions, parfois animées et empreintes d'émotions, qui ont eu lieu lors de l'adoption et des différentes modifications du plan hospitalier qui ont conduit au dépôt de l'initiative populaire «Pour la sécurité sanitaire». Toutes ces réformes hospitalières marquent un tournant important dans le paysage hospitalier, avec un enjeu de taille qui est le maintien d'un hôpital de qualité dans notre Canton.

C'est à l'unanimité que la commission de la santé vous recommande d'accepter cet arrêté et je profite de cette tribune pour vous indiquer que le groupe socialiste en fera de même.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite à toutes et à tous de belles Fêtes de fin d'année.

**M. Michel Thentz**, ministre de la Santé : L'abrogation du plan hospitalier du 26 juin 2002, si elle répond à la même logique de mise en œuvre législative que les abrogations des conventions que vous venez de décider, représente, comme cela a été dit par la présidente de la commission, un acte politique nettement moins anodin. En effet, à l'époque, le plan hospitalier a fait l'objet de nombreux débats dans les travées du Parlement, d'adaptations successives qui ont engendré des combats oratoires épiques.

C'est ce texte-là qui fit couler tant d'encre et déchaîna tant de passions qu'il faut aujourd'hui abroger. En effet, Mesdames et Messieurs les Députés, la modification de la LAMal, qui a entraîné la naissance et l'adoption de la loi sur les établissements hospitaliers, donne compétence au Gouvernement de décider de la planification hospitalière. Celle-ci, partant du fait que les hôpitaux répertoriés sur territoire cantonal ne peuvent couvrir les besoins en la matière, doit être établie en complétant les prestations hospitalières par la signature de conventions hors Canton. De fait, il devenait impossible de maintenir cette compétence du côté du Parlement, d'où l'abrogation de ce jour que le Gouvernement vous remercie d'accepter. Que soit rendu ici un hommage vibrant à celles et ceux qui, à l'époque, se sont battus pour la planification hospitalière, dont le contenu et la teneur resteront un fil rouge pour l'avenir. Je vous remercie.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

*L'article unique, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.*

*Au vote, l'arrêté est adopté par 58 députés.*

**La présidente** : Nous allons maintenant pouvoir mettre un terme à nos débats. Toutefois, je tiens à vous adresser quelques mots et, pour ce faire, je vais rejoindre l'autre tribune et céder mon siège à notre nouveau président Alain Lachat.

Chers collègues députés, Madame et Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs, l'an dernier, je m'adressais à vous à l'occasion de mon accession à la présidence du Parlement. La séance du Parlement du 16 décembre 2011 fut pour moi une séance particulièrement solennelle, qui augurait une année bien remplie, certes, mais ponctuée de rencontres multiples et d'expériences enrichissantes.

Aujourd'hui, c'est déjà presque l'heure du bilan et, moi, alors même que des émotions bigarrées m'envahissent et perturberaient toute tentative d'analyse sereine et rationnelle, je préfère partager avec vous quelques-unes de ces émotions.

La fierté d'abord : fierté de m'être vu confier la présidence de nos débats. Je vous remercie de tout mon cœur de m'avoir permis de vivre cette fantastique expérience. J'ai fait de mon mieux pour assumer cette noble tâche avec conviction, application et impartialité. Et si, dans l'élan du débat, j'ai pu blesser ou vexer l'une ou l'un d'entre vous par des paroles ou une attitude, je le regrette sincèrement.

Cette inquiétude vous indique d'emblée le deuxième sentiment présent : le doute. Infernal chez moi car il revient souvent : ai-je fait assez, suffisamment bien ? Le seul apaisement que j'ai trouvé jusqu'à présent à ce mode de fonctionnement, c'est de me remémorer la phrase d'Aristote qui disait à ce propos : «Le doute est le commencement de la sagesse». Alors avant d'être définitivement sage, je doute...

Je ressens aussi la satisfaction d'avoir pu mener cette fonction importante conjointement à mes autres obligations : ma famille, si l'on fait abstraction de quelques repas surgelés et chemises oubliées au repassage pendant un certain temps, se sera accommodée de mes absences. Et quand, l'an dernier, je vous disais que pendant que je m'activais en d'autres lieux, ils avaient un peu la paix, je crois bien que mon fils Nathan vous le confirmerait en ajoutant que ça allait lui bien comme ça...

J'ai aussi assumé mon activité professionnelle aussi bien que je le pouvais et cela était également très important pour moi. Alors, évidemment, je suis aussi un peu triste de quitter cette fonction passionnante et valorisante. J'aime les gens, j'aime les rencontrer et échanger avec eux. Cette année m'a permis de rencontrer des centaines de personnes, des centaines de nouveaux visages. Chacun de ces contacts m'a enrichie de ce qu'apporte la rencontre avec l'autre.

Notre Canton compte de très belles personnalités : leur énergie, leurs compétences, leurs convictions sont mises à la disposition d'engagements multiples que j'ai pu découvrir au fil des représentations.

Il est vrai que souvent, quand on s'engage en politique avec des valeurs et des convictions, on s'imagine que seul cet engagement compte vraiment. Cette année de présidence m'a montré l'importance de tous les engagements : pour un sport, pour une cause ou encore pour un projet

culturel ou associatif. En tous les cas, c'est à chaque fois l'occasion de créer le lien social, élément essentiel à la cohésion de notre société.

En 2012, si j'ai vécu intensément cette riche expérience, c'est vous, chers collègues députés, qui m'en avez donné la possibilité mais aussi toutes les personnes qui jalonnent mon existence : merci à ma famille, mes amis, mes collègues, mes camarades, pour leur aide précieuse tout au long de cette année trépidante.

Le bilan de cette année parlementaire me semble être positif. Dans notre Parlement, l'assiduité et le respect de l'autre, dont chacun fait preuve, sont garants de la qualité de notre assemblée et de nos travaux. Nos concitoyennes et concitoyens nous élisent, nous font confiance et nous regardent... Ne les décevons pas. Notre politique doit préparer l'avenir du Jura par la mise en place d'une dynamique constructive et solidaire.

Je voudrais également répéter la chance que nous avons de pouvoir exercer cette souveraineté. Dans un monde où, trop souvent encore, le fait de donner son avis suffit parfois à déclencher des représailles disproportionnées, nous goûtons, nous, à un pouvoir de proximité qui permet une réelle écoute des besoins de chacune et chacun. Sachons préserver cette chance et en user au mieux.

Tout à l'heure, nous avons désigné mon successeur. Je te félicite, Alain, pour ta brillante élection et je ne doute pas un instant non seulement que tu sauras tenir les rênes de notre assemblée à satisfaction mais aussi que tu prendras autant de plaisir que moi à représenter notre institution tout au long de l'année 2013.

Bravo aussi au vice-président Gaby Willemin et au deuxième vice-président Jean-Yves Gentil pour leur engagement et pour qui le tour viendra bientôt car, croyez-moi, cette année a été aussi rapide qu'une étoile filante...

Bien entendu, je félicite aussi le président du Gouvernement, M. Michel Probst, qui sera un ministre heureux d'assumer cette tâche avec compétence et bonheur.

Félicitations également à tous les élus d'aujourd'hui. Exclusivement des hommes cette année.

Remerciements maintenant avec une mention spéciale à Elisabeth, notre présidente du Gouvernement sortante, avec qui j'ai partagé d'agréables moments lors de nos représentations communes. Elle m'a impressionnée par sa disponibilité et sa capacité à être toujours à l'écoute et cela même après des journées harassantes parfois. Son dynamisme, sa force et sa joie de vivre n'ont d'égal que son engagement sans faille pour les valeurs qui lui sont chères. (*La présidente remet des fleurs à la présidente du Gouvernement.*) (*Applaudissements.*)

Il faut que je reprenne un peu mes esprits ! Il me faut un mouchoir ! (*Alain Lachat lui en donne un.*) (*Applaudissements.*) Il a toujours été à mes côtés, il m'a aidée. Merci Alain.

Je ne conclurai pas mon propos sans remercier également toutes celles et tous ceux qui permettent à notre Parlement de réaliser sa mission : vous-mêmes, bien sûr, chers collègues, mais aussi nos ministres et toutes les personnes qui œuvrent à son bon fonctionnement. Je tiens à remercier particulièrement Jean-Baptiste Maître, notre secrétaire, ainsi que Nicole Roth et Louis-Philippe Seuret qui, tous les trois, ont été dévoués et efficaces dans toutes les tâches que je les ai vu accomplir. Merci également aux huissiers Serge

Gschwind et Gérard Fleury.

Un merci chaleureux va également aux membres du Bureau pour leur excellente collaboration et l'ambiance sympathique que nous avons su créée par quelques prolongations après nos séances de travail.

Remerciements encore à Nadine, la gérante de la cafétéria, et aux policiers qui sont présents à chacune de nos séances ainsi qu'au personnel qui entretient nos locaux.

J'espère ne pas avoir abusé de mon temps de parole et me réjouis, dès l'an neuf, de regagner ma place au sein des rangs de mes camarades mais aussi de revenir à cette tribune.

A chacune et à chacun d'entre vous, à vos proches également, je souhaite d'excellentes Fêtes de fin d'année. Et que 2013 soit teintée de cette ambition, de cette combativité dont nous sommes collectivement capables pour le bien-être de toutes les Jurassiennes et de tous les Jurassiens. Bon retour chez vous et à ce soir pour fêter dignement notre nouveau président dans un esprit de convivialité et d'amitié. Merci pour votre attention. (*Applaudissements.*)

**M. Alain Lachat** (PLR), président du Parlement élu : Je crois qu'on peut applaudir nos deux présidentes. (*Applaudissements.*)

Voilà, nous arrivons au terme de cette séance. Encore une fois, au nom du Bureau, en mon nom personnel, au nom de toute l'équipe qui vous a dirigés, on vous souhaite bien sûr de belles Fêtes de fin d'année, en famille, et quelques moments à passer ensemble.

Je vous rappelle que je vous attends avec plaisir convivial à Miécourt à partir de 18.30 heures. J'invite bien sûr tous ceux qui peuvent encore venir nous rejoindre, qui ne sont pas annoncés ou qui hésitaient de pouvoir nous rencontrer, à venir au moins pour l'apéritif. Ce serait un grand bonheur pour moi de vous serrer la main et de vous saluer lors de cette soirée. Merci encore à tous et bonnes Fêtes ! (*Applaudissements.*)

(*La séance est levée à 16.10 heures.*)